

LÈVE PALETTE GE FM / 2 T +25

■ AVERTISSEMENTS

ATTENTION ! En aucun cas, la charge maximale d'utilisation et la position maximale du centre de gravité de la charge ne doivent être dépassées.

- Ces valeurs de charge (CMU) et de centre de gravité (X) sont indiquées dans le tableau ci-dessus, ainsi que sur chacun des accessoires de manutention.
- La fonction du lève-palettes est d'assurer spécifiquement le levage de palettes, à vide ou en charge. De façon générale, ne jamais utiliser un lève-palettes dans des conditions non compatibles avec les règles de sécurité ou pour des fonctions non prévues. En particulier ne pas utiliser le lève-palettes pour soulever des charges non palettisées ou non liées à la palette, telles que des pièces de bois (madriers, planches, bastaings etc.) ou des pièces métalliques poutrelles. . .)
- La manutention ne doit jamais être effectuée au-dessus de personnes
- Ne jamais transporter une personne avec le lève-palettes

Il appartient au chef de l'entreprise utilisatrice d'établir les consignes de sécurité relatives à la bonne utilisation de ce matériel sur son site d'exploitation et d'en contrôler l'application.

L'équipement en référence est un accessoire de levage.

A ce titre doit répondre aux exigences des articles R.233-11, R.233-11-1 et R.233-11-2 du Code du Travail et à l'arrête du 1/03/2004. SECATOL certifie que cet accessoire a été conçu conformément aux normes et aux règles de calcul applicables, et qu'il s'est assuré de son aptitude à l'emploi.

- Lors de la première mise en service, l'employeur doit procéder ou faire procéder à un examen d'adéquation consistant à vérifier que :
 - L'accessoire de levage est approprié aux différents appareils de levage sur lesquels l'utilisateur prévoit de l'utiliser et aux travaux à effectuer, ainsi qu'aux risques auxquels les travailleurs sont exposés.
 - Le crochet de l'appareil de levage utilisé est muni d'un linguet de sécurité à ressort.
 - Les opérations prévues sont compatibles avec les conditions d'utilisation définies dans la présente notice.
- Lors d'une remise en service, après toute opération de démontage et remontage ou modification susceptible de mettre en cause la sécurité. L'employeur doit procéder ou faire procéder à une vérification comprenant :
 - L'examen d'adéquation
 - L'examen de l'état de conservation en particulier des éléments essentiels (anse ou palonnier, crochet, boucles de levage, chaîne . . .)
 - L'épreuve statique (charge = 1.5 x CMU pendant ¼ heure)

■ UTILISATION

ATTENTION !

- Avant chaque utilisation, s'assurer de l'état de l'équipement, de la stabilité de la charge et de son maintien sur l'accessoire.
- Vérifier systématiquement que les composantes de la charge sont solidement liées avec la palette soulevée.
- Vérifier systématiquement l'accrochage avant toute manutention.
- Pour manutentionner la charge, engager les fourches sous la palette jusqu'en butée.
- Si vous disposez d'un système à anneau « deux positions », décaler la maille de tête jusqu'à la position « avant », et vérifier dès le début du levage en charge que la position d'équilibre est légèrement inclinée vers l'arrière (environ 5°). Pour les manoeuvres à vide, la maille de tête doit se trouver en position « arrière ».
- Si vous disposez d'un système auto équilibré (AU), vérifier dès le début du levage en charge que la position d'équilibre est légèrement inclinée vers l'arrière (environ 5°).

LÈVE PALETTE GE FM / 2 T +25

ATTENTION !

- Vérifier systématiquement l'inclinaison vers l'arrière du lève-palettes en charge ainsi que le bon maintien de l'anneau dans sa position. Dans le cas contraire, vérifier la charge, sa position ainsi que la position de la maille de tête.
- Toujours respecter les conditions d'utilisation. **RISQUE DE CHUTE DE LA CHARGE !**
- **Hors utilisation**, entreposer ce matériel de manière stable et de manière qu'il ne puisse être endommagé ou détérioré.

■ MAINTENANCE

- Procéder régulièrement au graissage des organes mécaniques. Nous préconisons d'utiliser une graisse multiservice insoluble dans l'eau classification L-XBEIB2 selon norme ISO 6743-9
- Procéder avant chaque utilisation, et systématiquement en cas d'incident sur l'équipement, aux opérations de contrôle et de maintenance suivantes :

- Contrôler l'état général, vérifier les soudures
- Contrôler l'absence de déformation permanente
- Contrôler les organes de préhension (anneau, maille...)
- Vérifier l'état des fixations du mécanisme
- Vérifier le bon fonctionnement du mécanisme
- Vérifier la lisibilité des différents marquages

- Nous recommandons de consigner ces vérifications sur un carnet de contrôle de manière régulière et au minimum une fois par an.
- Vérification périodique :

L'équipement doit être soumis tous les douze mois à une vérification périodique comportant un examen ayant pour objet de vérifier son bon état de conservation, et notamment de déceler toute détérioration susceptible d'être à l'origine de situations dangereuses.

ATTENTION ! toute fissure, usure importante ou déformation permanente doit entraîner le rebut

■ LISTE DES PIÈCES DÉTACHÉES

LISTE DE PIÈCES DÉTACHÉES

N°	Désignation	Code
2	Kit ressort de traction	20004500901
3	Kit axe chape arrière GEFM	51200300908

